

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Carte scolaire – 2023-2024

Séance du 25 mai 2023

Convocation du 19 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Holuigue-Lerouge, Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par Mme Chantal Brault,
M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par Mme Sakina Bohu,
Mme Nadine Lacroix par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mai 2023

OBJET : Carte scolaire – 2023-2024

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-30,

Vu les articles L. 212-1, L. 212-4, D. 211-9 du code de l'éducation,

Considérant les mesures de carte scolaire envisagées par l'Inspection Académique et les effectifs enregistrés à l'école maternelle des Blagis, à l'école élémentaire du Centre et à l'école primaire du Petit Chambord,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE le maintien du nombre actuel de classes à l'école maternelle des Blagis, à l'école élémentaire du Centre et à l'école primaire du Petit Chambord à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L. L.

le secrétaire de séance

[Signature]